

Fiche parents des élèves du lycée Paul Verlaine de Rethel

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture du lycée n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

Votre enfant scolarisé au lycée Verlaine a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses enseignants, le professeur principal, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève soit exposé à des apprentissages pour ne pas oublier ce qui aurait été acquis précédemment, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

Votre enfant est invité à rester le plus possible éloigné des autres durant une période indéterminée : assurément, ce temps calme est bénéfique pour se consacrer à la lecture d'ouvrages variés et au travail sous différentes formes.

Je suis parent d'un enfant scolarisé au lycée Verlaine.

Si je dispose d'une connexion internet

Dès lundi 16 mars

- Je m'assure que mon enfant dispose d'un accès à l'ENT (« Mon bureau numérique ») :
<https://lyc-verlaine.monbureaunumerique.fr/> ;
- Je m'assure que mon enfant a créé un compte sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison » :
 - pour les 3^{ième} PME : <https://college.cned.fr>
 - et pour les lycéens : <https://lycee.cned.fr>
- Je demande à mon enfant s'il a pris en main la plateforme du CNED et s'il a suivi le tutoriel.

Dès mardi 17 mars

- Je vérifie que mon enfant s'est bien connecté à son compte ENT pour prendre connaissance des consignes des professeurs ;
- Je m'assure que mon enfant effectue les activités et apprentissages demandés par ses enseignants : en principe, les enseignants transmettront des consignes qui seront adaptées au degré d'autonomie des élèves, et qui seront programmées sur plusieurs jours ;
- Je m'assure que des personnels de l'établissement ont bien pris contact avec mon enfant (soit appel téléphonique, soit, plus probablement, courriel) d'ici vendredi 20 mars.

- Je consulte très régulièrement le site de l'établissement où je pourrai prendre connaissance d'informations importantes ;
- Je recevrai de la part de l'équipe pédagogique, à partir de mardi 17 mars, des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou bien pour apprendre de nouveaux chapitres ;
- Certaines ressources sont en ligne sur le site académique ou sur eduscol, je peux aller les consulter.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le lycée pour connaître et recupérer les photocopies du travail demandé de mon enfant, ce qui lui permettra de consolider les acquis ;

En cas de difficulté, je prends contact avec l'établissement.

La situation étant évolutive, je me connecte régulièrement au site du lycée <http://lyceeverlaine-rethel.fr/> ou <https://lyc-verlaine.monbureaunumerique.fr/> pour prendre connaissance des consignes actualisées.

Je rappelle à mon enfant les gestes barrière



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)